

220C2192
FR0010918292-FS0698

26 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2020, la société RWC Asset Management LLP¹ (Verde 4th Floor, 10 Bressenden Place, Londres, SW1E 5DH, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2020, les seuils du 10% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 393 831 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 9,05% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

¹ Agissant en tant que *investment manager* pour le compte de la société RWC European Focus Master Inc. et contrôlée par la société RWC Partners Ltd. La société RWC Asset Management LLP déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 15 407 114 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.